

# Le complément de phrase

## Un exemple du renouvellement nécessaire de la pratique grammaticale

Véronique Léger and François Morin

Number 103, Fall 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/58561ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Léger, V. & Morin, F. (1996). Le complément de phrase : un exemple du renouvellement nécessaire de la pratique grammaticale. *Québec français*, (103), 40–42.



# Le complément de phrase

## Un exemple du renouvellement nécessaire de la pratique grammaticale

par Véronique Léger et François Morin

L'introduction de la notion de complément de phrase pour l'ensemble de la grammaire, dont le corollaire est la suppression de celle de complément circonstanciel, crée quelques inquiétudes. Certains ne voient aucunement l'utilité de ce changement ; d'autres n'en disconviennent pas, mais ont du mal à y voir assez clair pour entreprendre de l'enseigner à leurs élèves. Conscients de ces difficultés, nous expliquerons la nécessité de cette nouvelle analyse en montrant pourquoi cette notion de complément de phrase, qui n'est pas, comme on le verra, une nouvelle étiquette pour le complément circonstanciel, est essentielle.

### LE PROBLÈME QUE POSE LA NOTION DE COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

Le *Précis de grammaire française* de Grevisse (p. 38), tout comme la plupart des grammaires scolaires, définit la notion de complément circonstanciel ainsi :

Le complément circonstanciel est le mot ou groupe de mots qui complète l'idée du verbe en indiquant quelque précision extérieure à l'action (temps, lieu, cause, but, etc.) :  
*Vers le soir, je me revêts de mes armes, que je recouvris d'une saie, et sortant secrètement du château, j'allai me placer sur le rivage...* (Chateaubriand).

Bien que cette définition soit essentiellement sémantique (« complète l'idée du verbe », « précision extérieure à l'action »), la grammaire scolaire grevissienne considère le complément circonstanciel comme un véritable complément du verbe. Elle postule donc deux critères d'identification, l'un syntaxique, l'autre sémantique :

1. Critère syntaxique : le complément circonstanciel est un **complément de verbe**.
2. Critère sémantique : le complément circonstanciel a la particularité d'indiquer une **circonstance** (temps, lieu, cause, but, etc.).

Ce faisant, cette grammaire commet, comme nous le verrons, une double erreur parce que :

1. Ce qu'elle appelle complément circonstanciel n'est pas toujours un complément de verbe.
2. Certains véritables compléments de verbe indiquent aussi ce qu'elle appelle des circonstances.

D'autre part, pour enseigner cette notion, on dit aux élèves qu'ils pourront trouver le complément circonstanciel en posant, **après le verbe**, des questions de nature circonstancielle :

« Pour reconnaître le complément circonstanciel, on place après le verbe une des questions *où ? quand ? comment ? pourquoi ? avec quoi ? en quoi ? combien ? de combien ? par quel moyen ?*, etc. (Grevisse, *Cours d'analyse grammaticale*, p. 22).

Nous verrons également que cette procédure est inefficace.

Appliquons ce que nous prescrit Grevisse.

1. Tout d'abord, si l'on identifie le complément circonstanciel comme un complément qui répond à une question comme *où ? quand ? comment ?*, on amène l'élève à faire nombre de fausses analyses comme celles qui suivent :

**Nous accédons à la terrasse.**

La notion de « circonstance de lieu » pourra amener l'élève à poser la question *où ?* plutôt que la question *à quoi ?* Dans ce cas, il analysera le complément indirect comme un circonstanciel.

**Mes amis habitent tous Québec.**

Si l'élève pose la question *où ?*, il interprétera comme complément circonstanciel le complément direct.

À l'évidence, poser des questions d'ordre sémantique pour trouver des fonctions syntaxiques (complément direct, indirect, circonstanciel) ne peut en aucun cas permettre à l'élève de déterminer, avec certitude, à quel type de complément il a affaire. Il pourra également être amené à faire les erreurs suivantes :

**Son professeur est sympathique.**

Son professeur est (quoi?) sympathique.

(L'élève interprète l'attribut du sujet comme un complément direct.)

**Elle le rend malade.**

Elle le rend (quoi?) malade.

(L'élève interprète comme un complément direct l'attribut du complément direct.)

Ici ont été exposées **les œuvres de Van Gogh**.

*Ici ont été exposées (quoi ?) les œuvres de Van Gogh.*

(L'élève interprète comme complément direct le sujet.)

On ne peut donc pas utiliser une notion sémantique pour trouver une fonction syntaxique. **C'est pourquoi il paraît indispensable de recourir à des critères syntaxiques**, qui opèrent sur l'organisation de la phrase et permettent une réflexion rigoureuse ainsi qu'une identification exacte des fonctions. Les manipulations comme *l'effacement, le déplacement, le remplacement* de constituants permettent de mettre en lumière certaines des propriétés des fonctions syntaxiques.

2. Si l'on définit la notion de complément circonstanciel comme un complément du verbe, on gomme la distinction entre le **complément indirect** du verbe *aller* dans :

*Mes enfants vont à l'école.*

complément obligatoire qui n'est pas déplaçable :

\* *Mes enfants vont*<sup>1</sup>

\* **À l'école**, mes enfants vont.

et le **complément de phrase** dans *Mes enfants travaillent bien à l'école.*

complément facultatif et mobile

*Mes enfants travaillent bien.*

**À l'école**, mes enfants travaillent bien.

*Mes enfants, à l'école travaillent bien.*

Ces deux compléments ont bien un sens qui précise un lieu (ils répondent à la question *où ?*), mais ils n'ont pas le même fonctionnement, ce sont donc deux types de compléments différents.

Ces exemples témoignent combien une définition sémantique est incapable de rendre compte du fonctionnement syntaxique du groupe appelé « complément circonstanciel ». Il nous faut donc utiliser des critères d'identification syntaxiques qui nous permettront de discriminer les compléments étroitement liés au verbe, donc appelés par la construction de celui-ci, de ceux qui, tout en exprimant éventuellement le même contenu sémantique (lieu, temps, but, cause, etc.), sont facultatifs et dont la place est quasiment libre dans la phrase.

## CRITÈRES D'IDENTIFICATION DU COMPLÉMENT DE PHRASE PAR RAPPORT AU COMPLÉMENT DU VERBE

### 1. Le complément de phrase est facultatif

Une des priorités formelles qui caractérisent le complément de phrase<sup>2</sup> est qu'il peut être effacé. Cette opération d'*effacement* consiste à supprimer un élément du groupe verbal autre que le verbe et à juger de la grammaticalité ou de l'agrammaticalité de la phrase à la suite de cet effacement. L'application de cette opération permet de distinguer, dans la phrase, des constituants exerçant des fonctions syntaxiques différentes : les uns, ineffaçables et obligatoires dans la structure du groupe

verbal ; les autres, effaçables et facultatifs, ce qui permet de discriminer les C de P des C de V.

Par rapport aux deux autres constituants obligatoires de la phrase de base (le GN sujet et le GV), **le C de P, troisième constituant, est facultatif** :

(1) *Nous partirons dans trois jours.*

(1a) *Nous partirons.*

(2) *Je te reconnais malgré l'obscurité.*

(2a) *Je te reconnais.*

(3) *Je vais aux champs.*

(3a) \**Je vais.*

(4) *Ce bijou coûte mille francs.*

(4a) \**Ce bijou coûte.*

D'après le *Précis* (p. 38-39), tous les groupes qui apparaissent en gras dans nos exemples sont des compléments de verbe puisque Grevisse les classe parmi les compléments circonstanciels. Or, nous pouvons constater que leur fonctionnement syntaxique est loin d'être identique. Certains de ces groupes sont facultatifs (exemples 1a, 2a) : la phrase reste grammaticale malgré leur effacement, d'autres ne le sont pas : la phrase devient agrammaticale (exemples 3a, 4a).

Forts de ces premières constatations, nous pouvons faire une première hypothèse :

- *dans trois jours* et *malgré l'obscurité* sont des C de P : ils peuvent être supprimés ; leur présence est facultative, puisque la phrase reste grammaticale ;
- *aux champs* et *mille francs* sont des C de V : ils sont ineffaçables ; leur présence est nécessaire à la structure du groupe verbal.

Toutefois, cette première opération n'est pas vraiment discriminatoire — une seule opération ne peut suffire à vérifier les propriétés formelles d'un complément —, car nombre de verbes acceptent l'effacement de leur(s) complément(s) :

(5) Marie allonge sa robe de deux centimètres

(6) Pierre parle de ses affaires à son père.

(5a) Marie allonge sa robe.

(6a) \*Pierre parle.

De plus, cette manipulation peut être opératoire sur des constituants qui ne sont ni C de P ni C de V :

*Le petit chien blanc de mon voisin vietnamien jappe.*

→ *Le chien jappe.*

C'est pourquoi on doit recourir à d'autres manipulations.

### 2. Le complément de phrase est mobile

Cette deuxième opération consiste à déplacer des constituants pour en constater la mobilité ou la fixité. La mobilité est la propriété vraiment caractéristique du C de P, qui peut être placé devant le GN sujet, après le GV, mais aussi intercalé entre ces deux constituants (même entre le verbe et son complément). Cette propriété s'explique par son autonomie par rapport au verbe : n'étant pas régi par ce dernier, le C de P n'appartient pas au GV :

(1b) Dans les trois jours, nous partirons.

(3b) \*Aux champs je vais.

(2b) Malgré l'obscurité, je te reconnais.

(4b) \*Mille francs ce bijou coûte.

